

L'épreuve de Section européenne au Baccalauréat

Les élèves de la Section européenne passent : leurs épreuves normales de portugais LVB ou LVA ou LVC pour lesquelles ils doivent obtenir une note de 12/20 (minimum). Ils passent aussi une épreuve spécifique orale de « DNL » pour laquelle ils doivent obtenir une note de 10/20 (minimum). Si le candidat a obtenu 12/20 en LV et 10/20 en DNL minimum, il obtient son Baccalauréat avec « Mention européenne portugais ».

Mais, l'élève de Terminale peut aussi choisir la DNL en option au Baccalauréat. Dans ce cas, la note obtenue à l'oral de DNL a un coefficient 2 et seuls les points au-dessus de 10 sont comptabilisés. Un exemple : l'élève a 15/20 en DNL, il obtient 10 points de bonus pour son Bac et peut ainsi obtenir une Mention supérieure.

L'épreuve orale de DNL dure 20 minutes après une préparation de même durée, devant un jury composé d'un professeur de langue portugaise et d'un enseignant de DNL. Au cours de l'année, les élèves préparent en DNL quatre questions : deux d'histoire et deux de géographie. Lors de l'épreuve, l'élève sélectionne 2 thèmes, regarde très rapidement les 2 sujets et en choisit 1. Il présente ce sujet d'histoire-géographie pendant 10mn et échange avec le professeur de DNL, puis il a un entretien avec le professeur de langue (environ 10mn) pendant lequel il présente un compte-rendu de tout le travail scolaire et périscolaire (sorties DNL, échanges, films, etc.) réalisé en Section européenne pendant trois ans. C'est l'occasion pour le candidat de défendre son implication, ainsi que les bénéfices retirés au fil de l'année.

L'évaluation et la note de DNL :

- Le résultat de l'interrogation orale de DNL compte pour 80 % de la note globale.
- L'élève obtient aussi une note sanctionnant sa scolarité dans sa section, qui compte pour 20 % de la note globale (elle prend en compte : la participation spontanée ou suscitée au travail oral dans la classe ; la qualité de certains travaux imposés, oraux ou écrits, réalisés au cours de l'année ; de brefs compte-rendus de lecture ; des commentaires de documents ainsi que des productions personnelles. La maîtrise de la langue, dans un domaine spécialisé et, plus généralement, dans une situation de communication est mise en commun par les examinateurs.

La note globale obtenue par le candidat doit être de 10/20 (minimum).